

Travaux de 1995.

- Remplacement de tous les châssis par du double vitrage.
annexe 1.

- Construction d'un nouvel étage.

(a) permis de bâtir annexe 2

(b) cahier des charges et facture
isolation toiture.
annexe 3



Monsieur et Madame Thoreau
Vieille Voie de Bellaire, 157
4020 Liège

Chassis P.V.C. TROCAL® - Aluminium
Vérandas en aluminium à coupure thermique
Double vitrage
Volets et Persiennes
Portes de garage Zens
Protections solaires

041/62.49.02

V/Réf.: 4PRL1260

N/Réf.:

Petit-Rechain, le 23 Décembre 1994.

Dossier n° : DEVIS N° 1120447

Madame, Monsieur,

Suite à votre récente demande, nous avons le plaisir de vous faire offre pour la fourniture et le placement de châssis en PVC blanc de marque TROCAL, série 900, finition élargée, équipés de double vitrage et d'un triple joint d'étanchéité, suivant détails ci-après et conditions générales de vente au verso.

1:Salon : 1 ensemble de 900 x 1350 mm
avec du vitrage 4.14.4(22mm)
comprenant un simple ouvrant oscillo-battant.

Moyennant la somme de

2:CàC rez: 1 ensemble de 900 x 1350 mm
avec du vitrage 4.14.4(22mm)
comprenant un simple ouvrant oscillo-battant.

Moyennant la somme de

3:CàC av : 1 ensemble de 2160 x 1280 mm
avec du vitrage 4.14.4(22mm)
comprenant trois ouvrants dont un oscillo-battant,
avec meneaux fixes.

Moyennant la somme de



Monsieur et Madame THOREAU

Vieille Voie de Bellaire, 157

4020 LIEGE


Chassis P.V.C. TROCAL® - Aluminium
 Vérandas en aluminium à coupure thermique
 Double vitrage
 Volets et Persiennes
 Portes de garage Zens
 Protections splaires

V./Réf. / 041/624902

N./Réf. : TVA N

Dossier n° :

Petit-Rechain, le 2/06/1995

FACTURE N° 950139

Concernant la fourniture et le placement de châssis en PVC blanc
 de marque TROCAL équipés de doubles vitrages, suivant devis accepté.

Montant H.T. 175.186,-

T.V.A. 6% : 10.511,-185.697,- TTC
=====cent quatre-vingt-cinq mille six cent noante-sept francs.

Paieiment comptant.

VILLE DE LIÈGE

URBANISME

SERVICE DES
AUTORISATIONS DE BÂTIR

La Batte 10
4000 LIÈGE
Tél. : 22.08.00, ext. 535-536

Liège, le

Annexe 2

14.08.1995

N° 62822

OBJET :
PERMIS DE BÂTIR
Alignement et niveaux

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

à M. et M^{me} THOREAU-MONS
Vieille Voie de Bellaire, 157
4020-JUPILLE

Annexe : 1 permis

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir le permis de
bâtir n° 62822 qui vous a été délivré pour l'immeuble
rue Vieille Voie de Bellaire, 157- 4020-JUPILLE

Avant le début des travaux, il vous incombe, conformément
à l'article 18 du Règlement sur les bâtisses, de demander la délivrance de
l'alignement et des niveaux au :

SERVICE DE L'URBANISME DE LA VILLE

Quai de la Batte 10 (4^e étage)

Tél. : 22.08.00 (ext. :)

Nous attirons votre attention sur les prescriptions suivantes :

« Le trottoir et la chaussée sont présumés en bon état : s'il n'en est pas ainsi, il appartient
au propriétaire d'inviter – par écrit – le service des travaux de la Ville de Liège, division Voirie, à
dresser un constat contradictoire de la situation existant avant le commencement des travaux. »

« A défaut d'avoir fait procéder à ce constat avant le commencement des travaux, toutes les
dépenses faites par la Ville pour la remise en état du trottoir, de la chaussée et de tous autres
ouvrages (grilles obstruées, etc.) seront facturées au propriétaire, comme prévu à l'article 35 du
Règlement sur les bâtisses et logements. Il lui appartiendra, le cas échéant, de prendre toutes les
garanties voulues vis-à-vis de son ou de ses entrepreneurs pour récupérer la somme qu'il devrait
payer pour les réparations dont question ci-avant. »

Veillez agréer l'assurance de notre considération distinguée.

95 04 07 - 11-11-11

PAR LE COLLÈGE :

Pour le Secrétaire communal,

Le Premier Echevin délégué,

Le Directeur délégué,

Michel OTE

William ANCION

Vérification faite le	Le Géomètre,
Les alignements et niveaux ont été délivrés le	Le Géomètre,
à M	

la mise en oeuvre un traitement de préservation conformément aux § précédents.

3.32 Réalisation.

L'ossature est réalisée en pièces de 63 X 50mm de section, axées à +/-40cm dans les deux sens, solidement assemblées entre elles (assemblage à mi-bois).

Elles sont vissées aux gîtes, aux contre-gîtes et aux maçonneries (vis + chevilles).

Concerne : Les cloisons entre les pièces.

Métré : 60,00 m²

3.33 Parachèvement des cloisons à ossature bois.

Le revêtement de l'ossature se réalise à l'aide de plaques de plâtre enrobé de qualité standard GYPROC, type GKB suivant norme DIN 18180, à bords longitudinaux amincis ABA (plaques spéciales ayant une résistance améliorée à l'humidité - type GKFi conformément à la norme DIN 18180 - GYPROC WR, à bords longitudinaux amincis ABA pour les locaux présentant un degré d'humidité élevé, à savoir le W.C., le coin douche et la salle de bains).

Dimensions des plaques : longueur 2400 à 3600mm, largeur 1200mm, épaisseur 12,5mm.

La plaques sont en principe, fixées verticalement contre les montants à l'aide de vis de fixation rapide type 212/35 ou de clous GYPROC B22/31

La distance maximale entre les moyens de fixation est de 250mm pour les vis et 200mm pour les clous.

Ces plaques sont posées jointives, les joints entre plaques seront parachevés par le plafonneur (hors entreprise).

Métré :

Plaques GYPROC 91,40 m²

Plaques GYPROC WR 28,60 m²

3.4. Isolation.

3.41 Isolation des plafonds horizontaux et des plafonds inclinés (sous les pannes).

Fourniture et pose d'une isolation qui comprend deux matelas de laine de verre.

Le premier matelas du type "ISOVER rollisol" revêtu

sur une face d'un pare-vapeur en papier kraft alu et muni de languettes latérales de fixation de 60mm d'épaisseur, posé entre les contre-gîtes.

Le second matelas du type "ISOVER ibr" sans pare-vapeur, de 100mm d'épaisseur est déroulé transversalement au premier afin d'éviter les ponts thermiques (entre les pannes pour les plafonds inclinés).

Métré : 72,75 m²

- 3.42 Isolation des plafonds inclinés entre les pannes.
Fourniture et pose d'une isolation qui comprend deux matelas de laine de verre.

Le premier est identique au poste précédent ("ISOVER rollisol" de 60mm d'épaisseur, posé entre les contre-gîtes).

Le second matelas du type "ISOVER ibr" sans pare-vapeur, de 100mm d'épaisseur est déroulé transversalement au premier, entre les pannes afin d'éviter les ponts thermiques.

Concerne uniquement une partie de la chambre enfant située en façade à rue, à droite.

Métré : 13,10 m²

- 3.43 Isolation des cloisons légères.

Fourniture et pose d'une isolation, entre les chevrons, qui comprend un matelas de laine de verre. du type ISOVER sans pare-vapeur, de 60mm d'épaisseur.

Métré : 60,00 m²

- 3.44 Isolation des façades recouvertes d'ardoises.

Fourniture et pose d'une isolation entre les contre-gîtes placées horizontalement, contre le parement en blocs, composée de panneaux rigides en laine de verre ISOVER recouverts deux faces d'un voile de verre VELIMAT.

Soit le panneau MUPAN de 60mm d'épaisseur.

Métré : (baies non déduites)
64,10 m²

3.5. Portes intérieures.

- 3.51 Portes de l'étage.

Le menuisier réalise les baies afin de permettre au

3. MENUISERIE INTERIEURES

3.1. Escalier du rez-de-chaussée à l'étage :
réalisé en hêtre 1er choix, 35 mm fini, avec
contre-marches, 16 marches,
pour la somme de 57.800 FB.

3.2. Contre-gitage :
réalisé en sapin du pays, 63 X 50 mm, axés tous les
40 cm :
- plafonds horizontaux : 6.800 FB
- plafonds inclinés : 5.240 FB
- sous les autres pannes : 22.320 FB.

3.3. Cloisons légères :
réalisées en sapin du pays, traitées, 63 X 50 mm,
axées à 40 cm dans les deux sens, fixation par clouage,
pour la somme de 33.000 FB.

3.33. Parachèvement des cloisons à ossature bois :
- plaques Gyproc : 23.000 FB
- plaques Gyproc WR : 11.310 FB.

3.4. Isolation :
3.41. Isolation des plafonds horizontaux et inclinés
sous pannes, 72 m² : 25.550 FB
3.42. Isolation des plafonds inclinés entre pannes,
13,10 m² : 4.900 FB
3.43. Isolation des cloisons légères, 60 m² : 13.500 FB
3.44. Isolation des façades recouvertes d'ardoises,
réalisée en ISO 444, 64,10 m² : 20.150 FB

3.8. Mezzanine :

28 AVR. 1995

Prix hors TVA
Placement compris
Délai : à convenir

Conditions de paiement : acompte de 30 %, solde suivant état
d'avancement des travaux

Restant à votre disposition pour tout autre renseignement,
je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations
distinguées.

P. TASSIN.

190.000
- 19.000

377.537
+ 22.292 (6% TVA)

393.829

177.000

566.829

Travaux de 1998 -

Remplacement de la
chaudière -



MULTIMATIC
CENTRE COMMERC LIEGE
Terminal : 7929386

Date : 12/10/98

Heure : 10:46:26

7 27 13

1 11 99

CAIRE

VIREMENT

A La date du : 12/10/1998
Du compte : 792-5227983-26
Vers Le compte : 751-0017120-88
Montant : 40.000 BEF
Bénéficiaire : M.D.TOITURE
RUE BOLLETTE 71
4420 SAINT-NICOLAS

Communication : FACTURE 22

Numéro de référence : 792/785/9386/012

chauffage :

- une chaudière TOPAZ SILVER 31/37000 kcal/h,
un brûleur FINTHERM OIL4 optimaz avec la chaudière,
un circulateur GRUNDFOSS, vannes union,
un clapet thermosiphon, filtre à mazout 2 tuyaux,
un vase d'expansion de 25 litres, une buse acier et un
coude pour dito,

- placement de 2 radiateurs STELRAD dans le salon,
attaches, retours, corps de vannes,
têtes thermostatiques, tuyauterie,

- déplacement du radiateur de la buanderie vers
le vestiaire :

attaches, retours, corps de vannes,
têtes thermostatiques, tuyauterie,

F 86 000

- déplacement du ballon réchauffeur :

attaches, réducteur de pression, tuyauterie,
groupe de sécurité, thermostat plongeur de 0 à 90 °,
un module de priorité sanitaire ECS TECH,

F 8 100

- remplacement des vannes thermostatiques dans
la cuisine, le hall et le bureau,

F 30 000

TOTAL

F 124 100

TVA 6%

F 7 446

A PAYER

F 131 546

AN-HYP : 751-0017120-88

R.C.L.: 191.493

TVA : BE 606.839.423

N° enregistrement entrepreneur : 092510

M.D.

TEL+ FAX: 04/247 27 13

GSM : 095/31 11 99

TOITURE CHAUFFAGE SANITAIRE

Mooren Dominique

rue Bollette 71

4420 MONTEGNEE

Monsieur THOREAU
Vielle Voie de Bellaire 157
4020 JUPILLE

DETAIL DES COMPTES :

chaudière mazout TOPAZ SILVER avec porte
brûleur FINTHERM OIL4
circulateur GRUNDFOSS UPS 25/40
2 vannes union 6/4 x 4/4
un clapet anti-thermosiphon
un filtre à mazout à 2 tuyaux
un vase d'expansion de 25 litres
une potence équipée
une buse à fumée de 100 cm
un coude directionnel à fumée

59 600 F

Un clapet thermosiphon pour votre circulateur

1 465 F

tuyauterie 5/4, 4/4, 1/2
coudes, attaches, Tés, colliers

8 387 F

déplacement du boiler :
réduction de pression,
raccord dilectic
2 bicônes 1/2 x 22
un groupe de sécurité
2 bicônes 3/4 x 18
attaches murales pour boiler

3 452 F

Travaux de 2011 sur la
base d'un audit énergétique.

- ① Facture de l'audit.
annexe 1.
- ② Installation photovoltaïque
annexe 2
- ③ Isolation des murs creux par
insufflation de granulés.
annexe 3
- ④ Installation d'une pompe à
chaleur pour l'eau chaude.
annexe 4
- ⑤ Isolation du plafond des caves,
planchers et murs du grenier,
percée en briques de terre
(enveloppe).
annexe 5

HAP Joachim
Place Mathy, 7 - 7181 Arquennes
GSM: 0484/469 820 - joachimhap@hotmail.com

FACTURE

Mr Thoreau
vieille voie de bellaire, 157 ☐
4020 Jupille
Tel 0496/ 50 55 86
Mai olivier@thoreau.be

Facture n°	Date facture :	Réf. Client	TVA Client
11-06	5/05/2011	Thoreau	NA

Référence : Réalisation d'un audit énergétique PAE agréé
5/05/2011 - Thoreau - Jupille

Désignation	Qtés	Prix unit,		TOTAL
Réalisation d'un audit énergétique PAE Suivant devis forfaitaire « Attestation en application de l'arrêté royal du 21 juin 2010 fixant les conditions auxquelles doivent satisfaire les travaux relatifs aux dépenses faites en vue d'économiser l'énergie, pour entrer en ligne de compte pour la bonification d'intérêt pour les contrats de prêt destinés à financer ces dépenses, concernant les travaux exécutés visés à l'article 145/24, § 1er, du Code des impôts sur les revenus 1992, tel qu'il est applicable pour l'exercice d'imposition 2011.	1	495,87	€	495,87 €

Total hors TVA	TVA	Total
Net htva 495,87 €	21% 104,13 EUR	600,00 EUR

Échéance de paiement : **10 mai 2011** (5 jours calendrier)

Facture

HERSTAL , le 28/06/2011

Numéro : FA11/0116

MR ET MME THOREAU
Vieille voie de Bellaire 157

4020 JUPILLE
Belgique

TVA:

Code client	CL00521
Mode de règlement	Virement 15 jours date facture

Code article	Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
	Installation Photovoltaïque suivant notre devis DPV 237-0 comprenant : - Les modules cristallins conformes à la norme IEC 61215 - L'onduleur - Les systèmes de fixation - La main d'oeuvre - Aide pour démarche administrative Pour les garanties et spécifications, se reporter au devis.	1,00	18.993,45	18.993,45	6,00
ATT SPF	"Attestation en application de l'article 63(11) de l'AR/CIR92 concernant les travaux exécutés et visés à l'article 145(24), §1er du code des impôts sur les revenus 1992"	1,00			

Taux	Base	Montant
6,00	18.993,45	1.139,61

Total HT	18.993,45
Total TVA	1.139,61
Total TTC	20.133,06
Acompte	0,00
Net à payer	20.133,06 €



ANNEXE à la facture, en application de l'article 63¹¹ AR/CIR92,
dans le cadre de la réduction pour dépenses pour l'économie d'énergie,
visées à l'article 145²⁴ CIR92

1. Exécutant des travaux :

Nom : Noirfalise-Solar NRJ

Rue + n° : Rue Hayeneux, 165

Commune : B-4040 Herstal

TVA : 0417.617.761 Enr : 09/25/11

2. Habitation où les travaux ont été effectués :

Nom : T. HÉREAU

Rue + n° : Vieille Voe de Belluise 157

Commune : 4040 Jupille

3. Travaux effectués :

Installation de panneaux photovoltaïques pour transformer l'énergie solaire en énergie électrique.

1. Les panneaux répondent aux exigences suivantes :

- avoir la norme IEC61215 et un rendement minimum de 12% (pour les modèles cristallins) OU

- avoir la norme IEC61646 et un rendement minimum de 7% (pour les modèles couche mince)

2. L'onduleur à un rendement supérieur à 91%

3. L'orientation des modules se situe entre l'est et l'ouest et l'inclinaison des capteurs fixes est faite entre 0 et 70° par rapport l'horizontale.

Nom et Signature : Louis D.

Date : 30.07.11



Rue de Maestricht, 47
4651 Battice
Tél. : 043741610
Info@soleil-vert.be
www.soleil-vert.be

annexe 3

Soleil-Vert, Société Coopérative à finalité sociale, valorise les travailleurs et le service à la collectivité plutôt que le capital.

Mr THOREAU

Veille voie de bellaire 157

4020 Jupille

Exp.: Rue des Gaillettes, 13 - 4651 BATTICE

TVA client:

Responsable projet : RENARD André

Battice, le jeudi 17 novembre 2011

FACTURE N° 2011-171

Désignation	Unité	Quantité	
ISOLATION des murs creux par insufflation de Granublow (64m ² sur 7 cm d'ép.)			
Installation réalisée Veille voie de bellaire 157 à 4020 Jupille			Facture finale

Les documents relatifs aux primes et réductions fiscales éventuelles vous seront envoyés dès réception de votre paiement.

Total htva	2 047.70
Acompte(s) htva	660.38
Solde htva	1 387.32
T.V.A. 6.00%	83.24
21.00%	
Total T.V.A.c.	1 470.56
A payer	1 470.56

Païement

Banque CBC 732-0153513-13

IBAN: BE08 7320 1535 1313

BIC:CREGBEBB

- Nos factures sont payables via virement bancaire.
- Les sommes non réglées dans les trente jours suivant la date de facturation sont majorées de 15 % en compensation du préjudice résultant de la hausse des frais généraux.
- Les sommes ainsi majorées portent à compter de l'expiration du même délai, un intérêt au taux de 24 % l'an, en compensation de la perte occasionnée par l'immobilisation du capital, sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire.
- Tous nos frais d'encaissement ou de recouvrement sont à charge du client.
- Pour toutes contestations ou litiges sans exception, les tribunaux de Liège sont seuls compétents nonobstant toute stipulation contraire.
- Le client s'engage à refuser les services directs d'un membre de notre société.
- Le client s'engage à ne pas prendre à son service un membre de notre société qui, pour quelque cause que ce soit, cesserait d'en faire partie, dans le délai de deux ans à compter de cette cessation.
- Si après la commande (1ère facture payée), le client se rétracte, les prestations réalisées seront facturées comme prévu dans l'offre et un dédommagement correspondant à 45% de la somme totale des prestations sera facturé en compensation du manque à gagner.



29/11/2011

Entreprise de construction générale
Benoît Roberti
Rue Fond Saint-Servais, 22 - 4000 Liège

☎ 0473/483.667 ✉ ideoconstruct@gmail.com

Enreg. : 9/11/10

TVA : BE 899.831.782

DEXIA: 779-5970724-20

FACTURE

Propriétaire : Monsieur et Madame Olivier Thoreau Adresse : Vieille Voie de Bellaire, 157 4020 Jupille Tél : 0487/994 752 ou 04/34148 23	Date : Novembre 2011 Lieu des travaux : Vieille Voie de Bellaire, 157 4020 Jupille
Bon de commande 76	Travaux à effectuer : Le 7/12/2011 Remplacement de boiler 1 journée de travail

Monsieur Thoreau,

Concerne : le remplacement du boiler existant.
Voir la description des travaux envisagés ci-dessous.

Placement du chauffe-eau Atlantic Odyssée 2	
- Débranchement et évacuation du boiler existant. - Fourniture et placement du Chauffe-eau thermodynamique Odyssée 2 (COP 3.8 pour un air à 15°C) d'une contenance de 270 L - Fourniture et placement d'un vase d'expansion de 18 L - Fourniture et placement du groupe de sécurité en inox + décharge en PVC Remarque : il est prévu pour le fonctionnement du chauffe-eau un espace de 30 m³ autour du boiler.	FFT 2786,4 €
- Changement du néon de la buanderie	60 €
Le coût total des travaux réalisés HTVA est de	2846,4 €
La TVA pour les travaux de 6 % est de	170,78 €
Le coût total des travaux TVAC est de	3017,18 €

Salutations

Benoît Roberti

Entreprise de construction générale
Benoit Roberti
Rue Fond Saint-Servais, 22 - 4000 Liège

☎ 0473/483.667 ✉ ideoconstruct@gmail.com

Enreg. : 9/11/10

TVA : BE 899.831.782

DEXIA: 779-5970724-20

Facture

Propriétaire : Monsieur et Madame Olivier Thoreau Adresse : Vieille Voie de Bellaire, 157 4020 Jupille Tél : 0487/994 752 ou 04/34148 23	Date : Août 2011 Lieu des travaux : Vieille Voie de Bellaire, 157 4020 Jupille
Facture 52	Travaux à effectuer : Isolation de la dalle de sol + toiture isolée

Monsieur Thoreau,

Suite à votre demande, les travaux d'isolation de la dalle de sol du rez-de-chaussée réalisés sont décrits ci-dessous.

Isolation de la dalle de sol du garage au plafond sur 22m² et la buanderie sur 8 m² - Placement de l'isolant Pure One 40 RN dont la conductivité thermique est de 0.040 W/m.k, d'une épaisseur de 10 cm et dont la valeur R est de 2,5. - Structure en SLS 39 x 89 tous les 40 cm avec une fixation mécanique tous les mètres. - Mise en oeuvre d'un pare-vapeur. - Etanchéité à l'air des 22 m² - Réalisation de la finition en plaques OSB épaisseur 15 mm.	FFT 1230 €
--	------------

Isolation de 8 cm de liège au niveau de la baie vitrée sur 4 m² - Placement de lattes de structure entre la brique de verre et le liège. - Mise en œuvre du liège en 2 couches croisées de 4 cm avec tenon et mortaise collé sur les lattes. - Application en deux couches d'argile avec treillis en finition. - Rejointoiement par l'extérieur des briques de verre.	FFT 735 €
Isolation de plancher des combles en laine de bois sur 15 m² - Placement de bois raboté SLS en 2 épaisseurs de 10 cm tous les 40 cm. - Isolant en laine de bois Steico. - Etanchéité à l'air avec un freine-vapeur type Intello + thermofloc autocollant. - Finition en plaques OSB de 15 mm.	FFT 492 €

Le coût total des travaux réalisés HTVA est de 2457 €

La TVA est de 147,42 €

La maison d'habitation étant vieille de plus de 5 ans, la TVA est réduite à 6%.

Le coût total des travaux s'élève à 2604,42€ TVAC.

Entreprise de construction générale
Benoît Roberti
Rue Fond Saint-Servais, 22 - 4000 Liège

☎ 0473/483.667 ✉ ideoconstruct@gmail.com

Enreg. : 9/11/10

TVA : BE 899.831.782

DEXIA: 779-5970724-20

Facture

Propriétaire : Monsieur et Madame Olivier Thoreau Adresse : Vieille Voie de Bellaire, 157 4020 Jupille Tél : 0487/994 752 ou 04/34148 23	Date : Août 2011 Lieu des travaux : Vieille Voie de Bellaire, 157 4020 Jupille
Facture 53	Travaux à effectuer : Isolation de la dalle de sol + toiture

Monsieur Thoreau,

Suite à votre demande, les travaux d'isolation de la dalle de sol du rez-de-chaussée réalisés sont décrits ci-dessous.

Isolation des combles au mur sur 17,7 m² + le plafond de la cave sur 13,5 m² - Placement d'une structure en lattes. - Isolant Actis Super 9. - Etanchéité à l'air avec du Thermofloc autocollant	FFT 1248 €
---	------------

Placement d'un pare-vapeur et étanchéité à l'air sur 17,2 m² - Placement du pare-vapeur. - Réalisation de l'étanchéité à l'air via le Thermofloc	FFT 326,8 €
Electricité : - Remplacement de la lampe du garage : 2 néons de 120 cm + structure - Remplacement du plafonnier de la pièce TV. - Interrupteur + prise dans la pièce TV. - 2 structures de néons de 60 cm pour la cave.	FFT 245 €

Etanchéité à l'air au niveau des combles sur 12,7 m² - Thermofloc autocollant sur les murs au niveau des combles. - Plaque de fermeture donnant l'accès au grenier	FFT 212,1€
Isolation de la pièce TV au niveau du mur sur 3 m² - Placement d'une structure en lattes comme support. - Isolation du mur avec l'isolant Actis super 9. - Etanchéité à l'air avec du Thermofloc autocollant. - Finition en lambris de sapin rouge cloué	FFT 141 €

Isolation de la pièce TV sur 10 m² et de la chambre sur 11,5 m² au niveau du plafond et du mur du garage en contact avec la cage d'escalier sur 6,4 m² - Isolation avec le produit Actis super 9 - Etanchéité à l'air avec le Thermofloc autocollant - Finition en OSB 12 mm	FFT 1311,3 €
---	---------------------

Le coût total des travaux réalisés HTVA est de 3484,2 €

La TVA est de 209,05 €

La maison d'habitation étant vieille de plus de 5 ans, la TVA est réduite à 6%.

Le coût total des travaux s'élève à 3693,52 € TVAC.

Salutations

Benoît Roberti